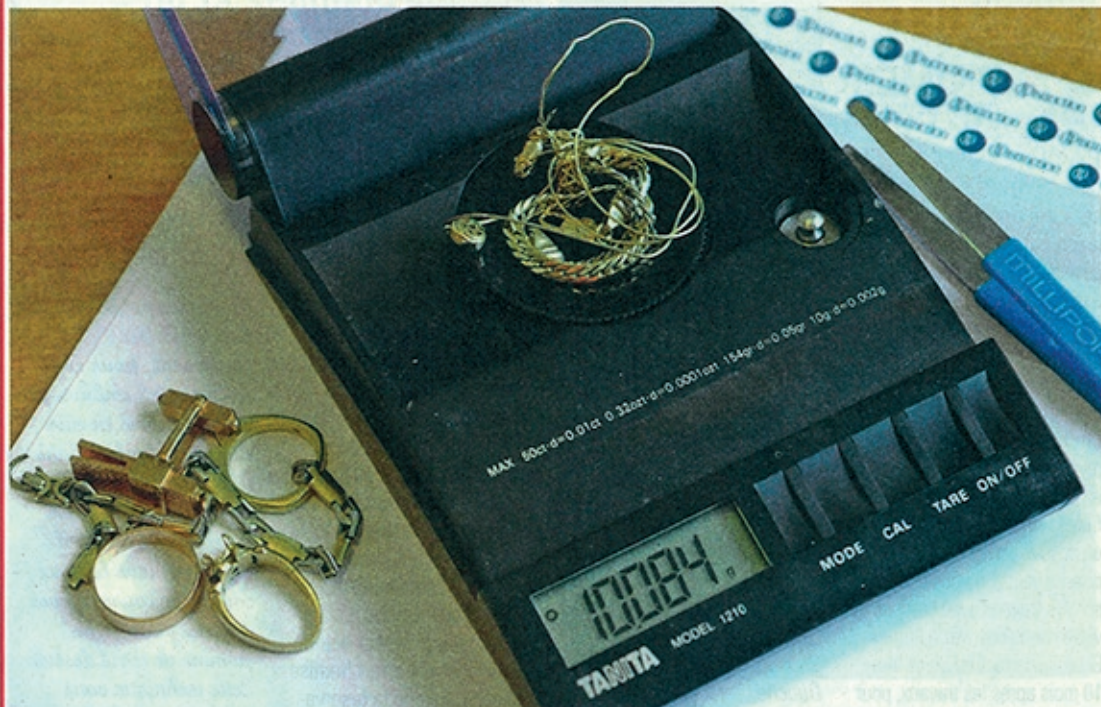


Pratique

Comment revendre vos bijoux et pièces d'or



© Sipa Gettyimages

Si le métal jaune constitue une valeur refuge, il est aussi parfois bien utile pour récupérer des liquidités. Comment et combien vendre vos bijoux ? Notre mode d'emploi.

Comment connaître le cours officiel de l'or ?

Il est publié une fois par jour par la société CPOR Devises. Surfez sur www.cpordevises.com. Le cours y est exprimé en dollars – utilisez le convertisseur mis à disposition – et en once (une once = 31,10 g).

Où vendre ses bijoux ?

Les prix de rachat de l'or sont libres. En conséquence, faites jouer la concurrence et comparez. - Afin d'éviter de vous faire amaque, commencez par effectuer votre propre estimation. Vérifiez d'abord le poinçon (une

tête d'aigle = 18 carats; une coquille = 14 carats; un trèfle = 9 carats). Calculez ensuite le poids en or pur de votre bijou: pesez-le et enlevez 25% du poids pour du 18 carats, 41,7% pour du 14 carats et 62,5% pour du 9 carats. Multipliez ensuite le résultat obtenu par le cours du gramme d'or. Il ne vous reste plus qu'à retrancher la taxe forfaitaire de 8% sur le prix de vente, et la marge du professionnel (entre 20 et 25%). Ce petit calcul vous donnera une base pour évaluer les différentes offres de rachat.

- Chassez l'acheteur ! Commencez par frapper à la porte de votre bijoutier de quartier. Pensez aussi aux agences du Comptoir National de l'Or (coordonnees-sur-www.gold.fr/comptoirs-achat-vente-or), de Gold Swiss (www.gold-swiss-service.com), ou encore de Gold Buyers (www.goldbuyers.com/fr). Certaines

officines sont également susceptibles d'être installées dans votre centre commercial. Fuyez les professionnels qui annoncent un prix fixe, puisque le cours de l'or varie chaque jour.

- Vous pouvez aussi opter pour un site Internet spécialisé. Privilégiez ceux signataires de la charte déontologique Cadim,

Et la fiscalité ?

Les ventes d'or sont soumises à une taxe de 8%. Elle peut être prélevée par l'acheteur sur le prix de vente. Vous pouvez aussi, à condition de prouver la date d'acquisition du bijou ou de la pièce (facture d'achat...), opter pour le régime des plus-values mobilières (prélèvement forfaitaire libératoire de 34,5% sur la plus-value dégagée). Vous n'aurez rien à payer en cas de moins-value ou si la plus-value est nulle!

rédigée par le syndicat des acheteurs à distance de métaux précieux (www.syadim.org). Ce document garantit notamment des règles de bonne conduite en matière commerciale. Surfez par exemple sur cashcontreur.fr ou goldbygold.com



Et ses pièces d'or ?

- Si certaines pièces sont officiellement cotées (consultez les cours sur cpordevises.com), les autres se négocient de gré à gré. Votre pièce est en parfait état et la demande est plus forte que l'offre ? Vous pouvez la vendre plus cher que sa valeur en or.

- Pour vendre vos pièces, adressez-vous à votre banque qui propose sûrement un service d'achat d'or. La démarche est simple et vous mettra à l'abri des amaquas. Comptez environ 2% de commission. S'il s'agit d'une pièce de collection, faites-la expertiser auprès d'un cabinet numismatique. Préférez un membre du SNENNP (Syndicat national des experts numismates et numismates professionnels). - N'oubliez pas qu'un article du code monétaire et financier interdit de se faire régler en espèces. Vous recevrez donc un virement ou un chèque.